

Faculteit Letteren & Wijsbegeerte

# Leila Vannieuwenhuyze

# Les 50 mots de la culture générale : une étude contrastive des termes « Etat », « révolution » et « démocratie »

Masterproef voorgedragen tot het behalen van de graad van Master in de Meertalige Communicatie

2015

Promotor Prof. Dr. Guy Rooryck

Vakgroep Vertalen Tolken Communicatie

# **REMERCIEMENTS**

Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes sans lesquelles nous n'aurions jamais pu réaliser ce travail de fin d'études.

En premier lieu, nous tenons à remercier de tout cœur notre directeur de mémoire, Monsieur le Professeur Guy Rooryck, pour sa disponibilité et ses multiples conseils judicieux.

Nous voudrions également exprimer notre profonde gratitude à nos parents ainsi qu'à notre sœur et beau-frère pour leur soutien moral.

Finalement, nos remerciements s'adressent à nos amis et à toutes les autres personnes qui nous ont encouragée à mener ce travail à bien.

« La culture, c'est ce qui demeure dans l'homme lorsqu'il a tout oublié. »

Emile Henriot (1889-1961)

# TABLE DES MATIERES

1	INTR	INTRODUCTION					
	1.1	Sujet e	et but du mémoire	5			
	1.2	Structure du mémoire					
2	DELIMITATION DU SUJET						
	2.1	La notion de « culture »					
	2.2	La notion de « culture générale »					
		2.2.1	Définition de « culture générale »	9			
		2.2.2	La culture générale en France	10			
		2.2.3	La culture (générale) en Flandre	18			
3	METHODOLOGIE DE RECHERCHE						
	3.1	L'ouvrage de base : « 50 mots clés de la culture générale contemporaine » 22					
	3.2	Méthode d'analyse					
4	ANAI	ALYSE					
	4.1	Etat					
		4.1.1	Le terme « Etat » dans l'ouvrage de base	26			
		4.1.2	Le terme « Etat » dans d'autres ouvrages écrits en français	27			
		4.1.3	Le terme « Etat » dans des ouvrages écrits en néerlandais	28			
	4.2	Révolution					
		4.2.1	Le terme « révolution » dans l'ouvrage de base	31			
		4.2.2	Le terme « révolution » dans d'autres ouvrages écrits en français .	32			
		4.2.3	Le terme « révolution » dans des ouvrages écrits en néerlandais	33			
	4.3	Démod	cratie	35			
		4.3.1	Le terme « démocratie » dans l'ouvrage de base	35			
		4.3.2	Le terme « démocratie » dans d'autres ouvrages écrits en français	36			
		4.3.3	Le terme « démocratie » dans des ouvrages écrits en néerlandais	37			
5	CON	CLUSIO	N	40			
RE	FEREN	CES BIR	BLIOGRAPHIOUES	43			

### 1 INTRODUCTION

# 1.1 Sujet et but du mémoire

La culture générale occupe depuis la nuit des temps une place primordiale en France. D'après le professeur Normand Baillargeon (2011, p. 8-9), la France est un des rares pays qui y accordent autant d'importance. En effet, les librairies françaises débordent d'ouvrages consacrés à ce sujet, ce qui témoigne de la passion toute particulière que les Français éprouvent pour la culture générale. En France, manquer de culture générale est même vu comme un péché et suscite de vives réactions.

Cette étude contrastive a pour but d'analyser à l'aide d'ouvrages écrits en français et en néerlandais la manière dont trois termes faisant partie de cette culture dite générale – « Etat », « révolution » et « démocratie » – sont abordés respectivement dans la société française et la société belge (néerlandophone) afin de faire ressortir analogies et différences.

# 1.2 Structure du mémoire

Cette étude est composée de cinq chapitres, dont cette introduction constitue le premier.

Le deuxième chapitre contient la délimitation du sujet en abordant les notions de « culture » (2.1) et de « culture générale » (2.2). Outre les définitions des deux concepts (2.1 et 2.2.1), ce chapitre comporte une analyse contrastive de l'importance de la culture générale dans la société française d'une part (2.2.2) et la société belge (néerlandophone) d'autre part (2.2.3).

Le troisième chapitre se divise en deux parties. L'ouvrage qui a fourni les termes qu'analyse la présente étude y est d'abord brièvement présenté, à savoir le livre 50 mots clés de la culture générale contemporaine de Philippe Forest (3.1). Ensuite y est décrite en détail la méthodologie qui a permis l'analyse (3.2).

Le quatrième chapitre inclut l'analyse de cette étude. Chacun des trois termes – « Etat » (4.1), « révolution » (4.2) et « démocratie » (4.3) – y est traité séparément. Après une brève introduction, chaque terme est résumé à l'aide de l'ouvrage de base de Philippe Forest. Ensuite, d'autres ouvrages écrits en français, qui confortent ou contredisent ce qui a été écrit à propos du terme en question dans l'ouvrage de base, sont présentés brièvement. La dernière étape de l'analyse de chaque terme consiste à confronter toutes ces données avec des ouvrages écrits en néerlandais, ce qui permet de découvrir des analogies et des différences entre les deux cultures.

Le cinquième et dernier chapitre offre une brève conclusion des observations faites lors de cette étude.

### 2 DELIMITATION DU SUJET

Ce chapitre contient la délimitation du sujet en abordant les notions de « culture » et de « culture générale ». Outre les définitions des deux concepts, ce chapitre comporte une analyse contrastive de l'importance de la culture générale dans la société française d'une part et la société belge (néerlandophone) d'autre part.

# 2.1 La notion de « culture »

Avant d'aborder le concept de « culture générale », cette étude introduit brièvement la notion de « culture », étant donné que ce terme-ci fait lui-même partie de la notion de « culture générale ». Comme il s'agit d'un champ d'étude très vaste et comme notre attention dans cette étude se porte sur la notion de « culture générale », cette introduction ne se limite qu'à une synthèse élaborée à partir de quelques définitions de la notion de « culture ».

Etymologiquement, le terme « culture » est emprunté au latin classique « cultura » , ce qui renvoie à « l'action de cultiver la terre » ou bien à « l'agriculture », à « la culture de l'esprit, de l'âme » et au « culte » ou, finalement, à « l'action d'honorer, de vénérer ». Le terme « cultura », pour sa part, est issu du verbe latin « colere », ce qui veut dire « cultiver ».

Le Trésor de la Langue Française définit dans un premier sens le terme « culture »² comme « le traitement du sol en vue de la production agricole ». C'est « l'ensemble des travaux et techniques mis en œuvre pour traiter la terre et pour en tirer des produits de consommation ». Cette première définition relève donc de l'agriculture. Il s'agit d'une définition littérale du terme. Dans son sens figuré, le terme « culture » renvoie selon le même dictionnaire à « la fructification des dons naturels permettant à l'homme de s'élever au-dessus de sa condition initiale et d'accéder individuellement ou collectivement à un état supérieur ». Par extension, l'adjectif « cultivé(e) »³ signifie en parlant d'une terre qu'elle est « traitée, mise en valeur en vue de la production agricole ». Au sens figuré, en parlant d'une personne ou d'une société, le même dictionnaire définit l'adjectif « cultivé(e) » comme « qui s'est élevé par un travail assidu et méthodique au-dessus de l'état de nature, a développé ses qualités, favorisé l'éclosion harmonieuse de sa personnalité ».

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Informations recueillies de http://atilf.atilf.fr (consulté le 09/03/2015)

Informations recueillies de http://atilf.atilf.fr (consulté le 09/03/2015)

Informations recueillies de http://atilf.atilf.fr (consulté le 09/03/2015)

Lors de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles, tenue à Mexico en 1982, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pour sa part, a proposé la définition suivante de la notion de « culture » :

La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. (UNESCO, 1982)<sup>4</sup>

En outre, les Etats membres ont convenu lors de cette même conférence que la culture procure à l'homme « la capacité de réflexion sur lui-même », parce que c'est la culture qui fait de lui un être humain, rationnel, critique et éthiquement engagé. Selon l'UNESCO, c'est par la culture que l'homme s'exprime, qu'il distingue des valeurs et qu'il effectue des choix. (UNESCO, 1982, p. 1)<sup>5</sup>

Perrineau (1975, p. 948) stipule que la plupart des anthropologues considèrent la notion de « culture » comme « un moyen d'apprentissage et de transmission d'un héritage social ». Il précise que cette acception du concept fait partie d'une définition plus large. En effet, l'anthropologue britannique Edward Tylor (1832-1917) (1871, cité par Perrineau, 1975, p. 948) décrit dans son ouvrage Primitive Culture le terme « culture » comme « cet ensemble complexe qui inclut les connaissances, les croyances, les arts, les mœurs, les lois, les coutumes et toutes autres capacités et habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société ». Perrineau (1975, p. 948) affirme que c'est le premier à avoir précisé la notion de « culture » comme étant un système complexe. Perrineau (1975, p. 958) précise que la définition de Tylor fait référence aux différences spécifiques entre l'homme et l'animal et crée ainsi l'opposition entre les termes « nature » et « culture ». L'encyclopédie Larousse<sup>6</sup> précise que ces termes s'opposent l'un à l'autre dans le sens que le terme « nature » renvoie à « ce qui existe de façon spontanée et originelle », tandis que le terme « culture » veut dire « le processus de transformation de la nature ». Autrement dit et appliqué à l'homme, le terme « nature » renvoie donc à des caractéristiques innées, alors que le terme « culture » renvoie à des caractéristiques acquises.

6 Informations recueillies de http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/culture/39079 (consulté le 09/03/2015)

-

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Informations recueillies de http://www.bak.admin.ch/themen/04117/index.html?lang=fr (consulté le 02/04/2015)

Informations recueillies de http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico\_fr.pdf/mexico\_fr.pdf (consulté le 02/04/2015)

Le concept de « culture » couvre donc plusieurs champs sémantiques et prend ainsi de nombreux sens. Comme il résulte de toutes les définitions mentionnées ci-dessus, plusieurs spécialistes et organismes ont voulu préciser les multiples acceptions du terme « culture », ce qui fait de cette notion un champ d'étude très vaste. La définition qui se prête le plus à cette étude est celle fournie par l'UNESCO (cf. supra), étant donné que c'est la définition la plus complète et détaillée en reprenant certains éléments des autres définitions et en y ajoutant encore d'autres aspects primordiaux. Comme nous verrons ci-après (2.2.1), la notion de « culture » pourrait dans certains emplois être considérée comme un synonyme de la notion de « culture générale ».

# 2.2 <u>La notion de « culture générale »</u>

# 2.2.1 Définition de « culture générale »

S'il est vrai qu'il y a tout un éventail de définitions du terme « culture », le concept de « culture générale » s'y réfère, tout en y ajoutant une marque qui élargit son champ à tous les domaines.

Le Trésor de la Langue Française<sup>7</sup> définit l'expression de « culture générale » comme « l'ensemble des connaissances de base dans les domaines intellectuels considérés comme importants par la société en place, qui précède la spécialisation et correspond à un niveau d'instruction secondaire ». Selon le *Dictionnaire actuel de l'éducation* de Legendre (2005, p. 316), une des acceptions du terme « culture » renvoie à « l'ensemble des connaissances acquises par une personne ». Pour sa part, Mazzola (1992, p. 149) définit la notion de « culture générale » comme « une appropriation par l'individu de la connaissance et du savoir ». On retrouve la même ligne de pensée chez Simard (2002, p. 6), professeur à l'Université Laval au Québec, qui stipule que « l'enseignant cultivé possède un ensemble organisé de connaissances »<sup>8</sup>.

La plupart des acceptions de la notion de « culture générale » se réfèrent donc à l'ensemble des connaissances qu'une personne possède. Non seulement les dictionnaires généraux comme le Trésor de la Langue Française et les dictionnaires spécialisés comme le Dictionnaire actuel de l'éducation de Legendre, mais aussi de nombreux autres ouvrages font appel au terme « connaissances » dans leur définition de « culture générale ». Il est rare de

Informations recueillies de http://atilf.atilf.fr (consulté le 09/03/2015)

Informations recueillies de http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs22596 (consulté le 08/04/2015)

trouver dans une définition de « culture générale » des expériences de vie comme par exemple lire un livre, visiter un musée, jouer un instrument de musique, assister à un concert, etc.

Un autre constat qui ressort des définitions mentionnées ci-dessus est que la notion de « culture » pourrait être considérée comme un synonyme de la notion de « culture générale ». En effet, la définition psychologique de la notion de « culture » fournie par Legendre (2005, p. 316) – « l'ensemble des traits distinctifs d'une personne au regard de tous les aspects de son développement intellectuel, cognitif, affectif, sensorimoteur, perceptuel, moral, spirituel, social, artistique, esthétique, etc. » – pourrait aussi s'appliquer à la culture générale. Legendre (2005, p. 316) termine cette définition en affirmant que « dans ce sens, l'être cultivé est le contraire d'une personne inculte ». Le fait de référer à l'être cultivé permet de déduire que dans certains cas, la définition de « culture » pourrait être jugé comme un synonyme de la notion de « culture générale ».

La définition de « culture générale » la plus appropriée pour cette étude est celle fournie par le Trésor de la Langue Française (cf. supra), de nouveau parce que c'est la définition la plus complète et détaillée en reprenant tous les éléments de base mentionnés dans les autres définitions et en y ajoutant les éléments nécessaires à la compréhension complète du terme.

# 2.2.2 La culture générale en France

# Analyse critique de la culture générale

Dans son petit ouvrage *Liliane est au lycée. Est-il indispensable d'être cultivé*?<sup>9</sup>, Normand Baillargeon fait une analyse critique de la notion de « culture générale », de sa nature, de ses usages et de ses fonctions. Ce professeur au Département d'éducation et pédagogie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) aborde entre autres les questions suivantes : « Qu'est-ce que la culture générale ? Quelle importance devons-nous lui accorder ? Quels sont les repères culturels que tous devraient connaître ? » (Gauvreau, 2011, p. 9)

Tout d'abord, le professeur de philosophie de l'éducation souligne que la France est un des rares pays qui accordent autant d'importance à la culture générale. Manquer de culture générale y est même vu comme un péché et suscite de nombreuses et de vives réactions. (Baillargeon, 2011, p. 8) Les librairies françaises débordent d'ouvrages consacrés à ce sujet,

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Baillargeon, N. (2011). *Liliane est au lycée. Est-il indispensable d'être cultivé*? Paris, France : Flammarion.

ce qui témoigne de la passion toute particulière que les Français éprouvent pour la culture générale. Des dictionnaires, des encyclopédies, des cours, des fiches, des disques audionumériques, etc.: ce ne sont que quelques exemples qui font partie du large éventail d'ouvrages existant sur le thème. Baillargeon avoue qu'il ne connaît pourtant aucun équivalent nord-américain pour ces publications. (Baillargeon, 2011, p. 9) Le professeur affirme que dans l'école québécoise, la culture générale est très peu valorisée et que la réforme scolaire n'y promeut à peine l'acquisition d'un bagage élaboré de connaissances. D'après lui, la même attitude vis-à-vis de la culture générale se retrouve dans le monde anglo-saxon. Même s'il est vrai qu'on y a tenu un débat sur le thème, singulier dans le sens que le débat se limitait au milieu académique, l'expression de « general culture » est inconnue et, par conséquent, inutilisée dans la langue anglaise. (Baillargeon, 2011, p. 9-10)

Baillargeon (2011, p. 11) s'attarde en outre sur la question de savoir ce qui est entendu par « culture générale ». Le professeur remarque que la notion de « culture générale » n'est pas la même que la notion de « culture » utilisée par les anthropologues ou les sociologues, qui entendent par ce terme « ce que nous acquérons du simple fait de notre appartenance à une société particulière ». Cette acception de « culture » implique nos façons de manger ou de nous vêtir, jusqu'à la langue que nous parlons, nos valeurs et nos habitudes. Baillargeon (2011, p. 11) ajoute qu'il ne s'agit pas non plus de la culture spécifique acquise à travers l'éducation. Selon lui, la culture générale est plutôt « cet ensemble commun de repères qui s'acquièrent en allant au musée, au concert, en lisant et, surtout peut-être, en faisant sa scolarité de base ». Dans son article *Plaidoyer pour la culture générale. La démocratie a besoin de citoyens cultivés, affirme Normand Baillargeon dans un essai récent*<sup>10</sup>, Gauvreau (2011, p. 9) cite ce que Baillargeon ajoute à sa définition de « culture générale » :

Celle-ci ne peut d'abord ignorer les contributions des femmes, les apports des civilisations autres qu'occidentale et ceux de la culture populaire de haut niveau. Elle devrait comprendre un ensemble de connaissances de base, puisées dans l'éventail le plus large possible des formes du savoir : mathématiques, sciences physiques, sciences humaines, histoire, beaux-arts et littérature, philosophie et morale. (Baillargeon, s.d., cité par Gauvreau, 2011, p. 9)

Or, Baillargeon constate que la notion de « culture générale » est constamment remise en question. En effet, de nombreuses objections et critiques lui ont déjà été adressées. (Baillargeon, 2011, p. 11-12) Ainsi, une de ces objections porte sur les ambitions démesurées

\_

Informations recueillies de http://www.journal.uqam.ca/archives/2011-2012/3806.pdf (consulté le 15/03/2015)

de la culture générale. La culture générale prétend contenir un peu de tout ce qu'il y a à savoir, à connaître, etc. Baillargeon signale qu'il est impossible d'acquérir une culture générale exhaustive et que par conséquent, les lacunes de culture générale sont inévitables. En outre, cette culture se construit à partir de choix : on choisit parmi tous les livres, toutes les idées, etc. Et choisir signifie automatiquement aussi exclure. (Baillargeon, 2011, p. 15)

Dans son article *Plaidoyer pour la culture générale*<sup>11</sup>, Gauvreau (2011, p. 9) précise que Baillargeon lui aussi a critiqué la culture générale. Une des critiques du professeur porte sur la conception trop étroite de la culture générale, celle-ci se limitant à une culture littéraire et humaniste. D'après lui, une culture générale doit aussi être scientifique :

La compréhension de la démarche scientifique, de ses grands principes et méthodes, est fondamentale. Les sciences et la technologie sont et seront au cœur de la plupart des enjeux et défis du futur – énergie nucléaire, énergies fossiles, cellules souches, etc. Aux Etats-Unis, c'est à une population scientifiquement illettrée que l'on a réussi à faire croire que le réchauffement climatique était le fruit d'un complot orchestré par des scientifiques en mal de financement. (Baillargeon, s.d., cité par Gauvreau, 2011, p. 9)

Outre l'importance particulière qu'il accorde à la science, Baillargeon signale aussi l'importance de la philosophie dans la culture générale : « Cette discipline nous met en contact avec une riche tradition de réflexion sur des problèmes de nature conceptuelle – justice, égalité, liberté, vérité – ayant une grande importance pour l'humanité et comportant des enjeux intellectuels, moraux et pratiques élevés. » (Baillargeon, s.d., cité par Gauvreau, 2011, p. 9)

Bien qu'il soit impossible d'acquérir une culture générale exhaustive et que la conception en soit trop étroite, Baillargeon admet que le fait d'avoir un solide bagage de connaissances contient des vertus essentielles. La culture générale non seulement « transforme de manière profonde la personne qui la possède en enrichissant sa connaissance du monde et le vocabulaire dont elle dispose pour le décrire » (Baillargeon, s.d., cité par Gauvreau, 2011, p. 9). Elle fournirait aussi des outils permettant de participer à la conversation démocratique dans la société :

Des individus cultivés sont informés des questions débattues dans l'espace public ou soucieux de l'être quand ils ne le sont pas. Ils sont à l'écoute des autres points de vue et sont capables de prendre simultanément en compte les dimensions

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Informations recueillies de http://www.journal.uqam.ca/archives/2011-2012/3806.pdf (consulté le 15/03/2015)

historiques, économiques, politiques et sociales des problèmes qui surgissent. Beaucoup de citoyens n'auraient pas pu s'approprier le dossier du gaz de schiste sans un certain nombre de repères – scientifiques, économiques et sociaux – que fournit la culture générale. (Baillargeon, s.d., cité par Gauvreau, 2011, p. 9)

Comme on acquiert une culture générale durant sa scolarité de base et comme on affine cette culture durant tout le reste de sa vie, Baillargeon affirme que du primaire jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, l'école devrait transmettre systématiquement les multiples contenus de la culture générale. Car sans ces contenus, il n'y a pas de pensée critique et innovatrice. Même si le professeur se rend compte que l'éducation et la culture générale ne proposent pas de remède aux horreurs des XXe et XXIe siècles (guerres, génocides, terrorisme, etc.), il souligne que ce sont les seuls moyens de défense face à ces désastres. Le savoir, la culture générale et l'éducation sont capables d'épandre des idées de liberté, de changement, etc. ainsi que le courage de lutter pour ces idées. (Gauvreau, 2011, p. 9)

# Débat sur la culture générale

Dans son article *La culture générale, outil de sélection rouillé*, Chemin (2012)<sup>12</sup> aborde le vif débat qui existe en France autour de la culture générale. Ce débat se cristallise sur la place qu'elle devrait occuper dans les concours. En effet, la dissertation de culture générale dans les concours de la Fonction publique ou les examens d'entrée des grandes écoles et universités constituerait une des épreuves les plus discriminantes car elle exclurait tous ceux qui n'ont pas les bons codes. (Chemin, 2012)

Dans ce qui suit seront décrits le débat sur la place de la culture générale dans les concours de la Fonction publique ainsi que le débat sur la place qu'occupe la culture générale dans les examens d'entrée des universités et grandes écoles.

La place de la culture générale dans les concours de la Fonction publique

Selon le site web du ministère de la Décentralisation, de la Réforme de l'Etat et de la Fonction publique (http://www.fonction-publique.gouv.fr), l'administration publique en France employait 5,2 millions de personnes en 2013. Il s'agit de 2,5 millions de personnes employées dans la fonction publique de l'Etat (les ministères), 1,6 millions de personnes employées dans la fonction publique territoriale et environ un million de ces personnes sont employées dans la fonction publique hospitalière. Ce groupe est constitué d'enseignants,

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Informations recueillies de http://www.lemonde.fr/enseignement-superieur/article/2012/04/15/la-culture-generale-outil-de-selection-rouille\_1684688\_1473692.html (consulté le 29/03/2015)

d'infirmiers, de policiers, etc., mais aussi de métiers moins connus comme les greffiers des tribunaux, les contrôleurs de gestion ou encore les techniciens du patrimoine.

Le site web du ministère (http://www.fonction-publique.gouv.fr) précise que la plupart des personnes employées par l'administration publique possèdent le statut de fonctionnaire et ont dû participer à un des concours de la Fonction publique pour obtenir ce statut, qui leur permet de travailler à l'Etat de France. Pour augmenter leurs chances de réussir, de nombreux outils sont mis à leur disposition. Le site web du ministère en énumère quelques-uns. Ainsi, les Classes Préparatoires Intégrées (CPI), organisées depuis 2005 par certaines écoles, ont pour objectif d'aider les étudiants et demandeurs d'emploi à préparer les concours. Ces classes préparatoires s'organisent entre autres à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), un organisme qui s'occupe de la formation initiale des hauts fonctionnaires français et étrangers. Les cinq Instituts Régionaux d'Administration (IRA), situés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes, sont d'autres organismes qui organisent des CPI. Ces instituts se chargent de la formation des attachés.

Comme il est déjà devenu clair, il y a en France tout un débat autour de la place de la culture générale dans les concours de la Fonction publique. Dominique Meurs (citée par Chemin, 2012), professeure d'économie à l'Université de Nanterre, explique que « la dissertation de culture générale est un mode de recrutement propre à la France ». Néanmoins, Chemin (2012) ajoute que c'est aussi un mode de recrutement considéré comme exceptionnel, par les intellectuels étrangers aussi bien que par les Français eux-mêmes, comme en témoigne le débat actuel en France. Chemin (2012) clarifie que pour les étrangers, il est difficile de comprendre qu'un pays sélectionne ses fonctionnaires et ses élites à partir d'une dissertation qui met en avant de grandes idées générales dans la littérature, la philosophie, l'histoire, les arts, etc. Dominique Meurs (citée par Chemin, 2012) précise que les autres pays n'embauchent pas leurs fonctionnaires par concours, mais à travers des entretiens d'évaluation. De cette manière, ce ne sont pas les compétences purement académiques, mais les compétences professionnelles des candidats qui sont décisives pour être recruté.

L'article *Et Nicolas fit la fortune du roman de Mme de La Fayette*<sup>13</sup>, publié dans le journal Le Monde, précise que ce débat se poursuit depuis la campagne électorale précédant les élections présidentielles de 2007, lorsque le candidat Nicolas Sarkozy attaque publiquement

\_

Informations recueillies de http://www.lemonde.fr/cinema/article/2011/03/29/et-nicolas-sarkozy-fit-la-fortune-du-roman-de-mme-de-la-fayette\_1500132\_3476.html (consulté le 29/03/2015)

La princesse de Clèves en qualifiant d'inutile ce roman de Madame de La Fayette et en affirmant qu'il avait beaucoup souffert sur cet ouvrage. Cette remarque n'a pas seulement entraîné une flambée des ventes du roman, mais a aussi suscité une polémique dans l'Hexagone. Ainsi, André Santini (cité par Chemin, 2012), alors ministre de la Fonction publique, a dénoncé « l'élitisme stérile » du recrutement des fonctionnaires en affirmant que « les épreuves de culture générale ont été dévoyées » et que lors des concours on pose « des questions trop académiques et ridiculement difficiles qui n'indiquent rien des réelles aptitudes à remplir un poste ».

L'article Etat : une révision générale des contenus des concours<sup>14</sup>, qui figure sur le site emploi du secteur public en France (http://www.emploipublic.fr), fournit les preuves de l'évolution des concours de la Fonction publique, processus déclenché par les propos de Nicolas Sarkozy et sa promesse devant une assemblée de fonctionnaires d'en finir avec la tension inhérente aux concours et aux examens. En effet, deux missions sur les concours de l'Etat ont été réalisées en 2007. Dirigées respectivement par Corine Desforges, inspectrice générale de l'administration et Marine Dorne-Corraze, conseillère du Comité de direction de la Caisse des dépôts et consignations, l'une portait sur « les concours d'accès à la fonction publique de l'Etat » et l'autre sur « l'organisation et le pilotage des recrutements au sein de la fonction publique ». Dans le même article figurent aussi les résultats de ces missions. Les rapports estimant que les concours de recrutement sont « inadaptés aux profils recherchés », qu'ils n'ont donc qu'un rapport minuscule avec le métier exercé plus tard, et qu'ils ne laissent aucune chance aux jeunes originaires de milieux défavorisés d'entrer au service de l'Etat à cause du « caractère trop académique des épreuves », une grande réforme sur l'organisation et le contenu des concours de l'Etat a été lancée en 2008 : la Révision Générale du Contenu des Concours (RGCC). Selon les chiffres de l'année 2010, cette révision a déjà engendré la réformation de 252 concours et examens professionnels.

La place de la culture générale dans les examens d'entrée

Le débat sur la place de la culture générale dans les concours ne se limite pas uniquement au domaine de la Fonction publique. Ainsi, Chemin (2012) écrit dans son article *La culture* 

Informations recueillies de http://infos.emploipublic.fr/dossiers/devenir-fonctionnaire/les-concours-de-la-fonction-publique-evoluent/etat-une-revision-generale-des-contenus-des-concours/apm-2094/ (consulté le 29/03/2015)

générale, outil de sélection rouillé<sup>15</sup> du 15 avril 2012 qu'à ce moment-là le collège universitaire de Sciences Po venait de supprimer l'épreuve de culture générale de son examen d'entrée, acte qui n'a pas été reçu à bras ouverts par certains intellectuels français comme Régis Debray, Marc Fumaroli, Michel Onfray, Jean d'Ormesson, Erik Orsenna, Philippe Sollers, etc.

Néanmoins, Françoise Melonio (citée par Chemin, 2012), professeure de littérature à la Sorbonne et doyenne du collège universitaire de Sciences Po, se défend en argumentant que « la dissertation d'histoire a été maintenue » et que les candidats doivent désormais passer « un oral de langue ainsi qu'une épreuve écrite de mathématiques, de sciences économiques et sociales ou de littérature-philosophie ». D'après elle, l'épreuve originale a été supprimée parce qu'elle encourageait une « culture de ouï-dire » au lieu d'une « culture de première main ». Elle explique que la première est élaborée à partir de morceaux choisis ou de fiches de culture générale accompagnés de quelques citations, tandis que la deuxième s'obtient à partir de lectures approfondies et critiques. Chemin (2012) ajoute qu'à l'exemple de Sciences Po et pour les mêmes raisons, l'Ecole normale supérieure de Lyon a supprimé l'oral portant sur la culture générale littéraire et artistique de son examen d'entrée et l'a remplacé par un exposé sur six ouvrages de recherche qui ont caractérisé de manière approfondie les lettres ou les sciences humaines.

Chemin (2012) renvoie dans son article aussi à l'opinion des défenseurs de la culture générale. Ainsi, l'écrivain et haut fonctionnaire français Xavier Patier (cité par Chemin, 2012) avoue que la dissertation de culture générale « repose sur des raisonnements un peu formels », mais y ajoute aussitôt qu'elle permet aux étudiants de « mobiliser leurs connaissances historiques, littéraires, philosophiques ou artistiques au service d'une vision du monde » et donc de « développer une réflexion élaborée et documentée ». Les responsables des grandes écoles de management pour leur part – comme par exemple Thierry Debray (cité par Chemin, 2012) – estiment que la culture générale constitue un excellent outil de sélection, puisqu'il s'agit d'un « élément incontournable de la formation des cadres » en étant un exercice qui permet d'organiser une pensée, de savoir contextualiser une réflexion, etc. Selon lui, c'est un « atout dans un monde où l'ouverture d'esprit est valorisée ». Finalement, l'écrivain français Philippe Sollers (cité par Chemin, 2012) prend la défense de la culture

\_

Informations recueillies de http://www.lemonde.fr/enseignement-superieur/article/2012/04/15/la-culture-generale-outil-de-selection-rouille\_1684688\_1473692.html (consulté le 29/03/2015)

générale en argumentant que sans elle, « nous risquons de former des esclaves qui ne lisent rien, qui ne sont pas au courant, qui appliquent simplement, scotchés à leur ordinateur ».

# Etude sur l'importance de la culture générale chez les jeunes français

La suppression de la culture générale de l'examen d'entrée à Sciences Po a fourni le point de départ pour l'étude *Jeunes et culture générale : une approche pragmatique*<sup>16</sup>, menée en 2013 par Raphaëlle Camous, consultante et spécialiste des jeunes, et Karine Bach, fondatrice des sites web *Ma Culture Générale* (http://maculturegenerale.fr) et *Mon Français* (http://monfrancais.fr). Cette étude quantitative a été réalisée auprès de 730 jeunes lycéens et étudiants afin d'examiner si la notion de « culture générale » a encore du sens pour la jeunesse française, étant donné que les jeunes sont souvent présentés de façon caricaturale comme des « zappeurs » qui passent la plupart de leur temps sur les réseaux sociaux. La question principale de cette étude consistait à savoir si la notion de « culture générale » est seulement considérée par les jeunes comme une épreuve aux concours d'entrée des différentes formations ou grandes écoles et donc comme un passage obligatoire dans leur carrière, ou si elle vraiment considérée comme une dimension et une base indispensable à la compréhension du monde et à l'épanouissement du jeune. (Bach et Camous, 2014, p. 2)

Les résultats de cette étude, publiés en 2014, révèlent que plus de 87% des jeunes interrogés considèrent la culture générale comme indispensable, non seulement pour évoluer sur le plan professionnel, mais aussi pour vivre en société. Néanmoins, la culture générale n'est pas associée à une dimension de plaisir ou de satisfaction personnelle, mais plutôt au fait d'être capable de mener des conversations avec n'importe qui, d'être au courant de ce qui passe dans le monde et de posséder des connaissances dans de nombreux domaines. (Bach et Camous, 2014, p. 5) Il résulte aussi que les jeunes français ont une perception plutôt négative de leur propre niveau de culture générale. En effet, près de la moitié des personnes interrogées se donne une note de 5 à 6 sur 10. (Bach et Camous, 2014, p. 6) Lorsqu'on s'informe des moyens que les jeunes utilisent pour approfondir leur culture générale, Internet est la première source qu'ils citent. En deuxième place se trouvent la presse et les livres. Finalement, 66% des jeunes français estiment qu'un environnement favorable aux apprentissages est primordial. (Bach et Camous, 2014, p. 7)

Informations recueillies de http://www.maculturegenerale.fr/wp-content/uploads/Les-jeunes-et-la-culture-générale-en-2014.pdf (consulté le 24/03/2015)

\_

# 2.2.3 La culture (générale) en Flandre

La partie précédente (2.2.2) prouve que la culture générale occupe une place très importante en France. Dans cette étude qui se veut contrastive, notre attention se porte à présent sur l'importance de la culture (générale) en Belgique, et plus particulièrement en Flandre.

### Travailler dans la fonction publique belge

En janvier 2013, la hausse du nombre de fonctionnaires en Belgique a fait les gros titres dans la presse belge. Ainsi, l'article *Record de fonctionnaires en Belgique*<sup>17</sup>, publié dans le quotidien Le Soir, précise que le nombre de fonctionnaires y a augmenté sensiblement en dix ans. Plus précisément, il s'agit d'un accroissement de 13,8% entre 2000 et 2010, ce qui correspond à plus de 100 000 unités supplémentaires. Le résultat de cette hausse record est qu'en 2010 le pays comptait pas moins de 840 000 fonctionnaires, ce qui fait de la Belgique le deuxième pays – après Chypre – où il y a le plus de fonctionnaires par habitant. Le site web de Selor (http://www.selor.be)<sup>18</sup>, le principal bureau de recrutement et de sélection de l'administration belge, précise qu'environ 70 000 fonctionnaires de ce total travaillent dans l'administration fédérale.

L'article *Y a-t-il trop de fonctionnaires*?<sup>19</sup>, publié dans l'hebdomadaire Le Vif, révèle pourtant qu'il y a eu en Belgique tout un débat autour du nombre de fonctionnaires. Ce débat s'est imposé suite aux propos de Pieter De Crem, alors ministre de la Défense nationale. Celui-ci avait proposé de « geler tout recrutement dans la fonction publique jusqu'en 2016 ». Puisque le gouvernement belge devait trouver environ 2 milliards d'euros supplémentaires avant de pouvoir boucler le budget et que les fonctionnaires représentaient pas moins d'un quart des emplois, on s'est demandé si les fonctionnaires ne sont pas trop nombreux et ne coûtent pas trop cher en Belgique.

Bien que la France et la Belgique aient ce nombre très élevé de fonctionnaires en commun, les deux pays diffèrent apparemment beaucoup dans le mode de recrutement de ceux-ci, comme il apparaît lorsqu'on consulte la procédure de sélection sur le site web du bureau de recrutement et de sélection Selor<sup>20</sup>. Ainsi, le profil des candidats à un emploi dans

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Informations recueillies de http://www.lesoir.be/160948/article/actualite/belgique/2013-01-14/record-fonctionnaires-en-belgique (consulté le 09/04/2015)

Toutes les traductions des fragments du site web http://www.selor.be sont les nôtres.

Informations recueillies de http://www.levif.be/actualite/belgique/y-a-t-il-trop-de-fonctionnaires/article-normal-161487.html (consulté le 09/04/2015)

Informations recueillies de https://www.selor.be/fr/fag/procédure-de-sélection/ (consulté le 09/04/2015)

l'administration publique est « screené » par le bureau de recrutement « sur la base des compétences nécessaires pour ce poste ». Pour ce faire, Selor se sert de son modèle de screening composé de différents modules et de tests qui y sont liés. Les candidats sont testés sur ce qu'ils sont capables de faire. Uniquement dans le cas où la description de la fonction l'indique de façon explicite, ils sont testés sur leurs connaissances scolaires. Le recruteur de l'administration publique évalue « si vous êtes la personne la plus compétente pour effectuer le travail »<sup>21</sup> et mesure ainsi des compétences au lieu de connaissances. Contrairement à ce qui se passe en France, la culture générale ou une dissertation quelconque ne forme donc pas un élément dans le recrutement des fonctionnaires en Belgique.

# Les examens d'entrée aux universités et grandes écoles belges

La France et la Belgique ne s'opposent pas seulement au niveau de la fonction publique. Les deux pays présentent aussi des écarts importants sur le plan académique.

Ainsi, le site web officiel de la Communauté flamande (http://www.vlaanderen.be)<sup>22</sup> précise sous la rubrique « Onderwijs en wetenschap » que pour accéder à certaines études, il y a des conditions d'admission supplémentaires outre les conditions d'admission qui valent pour toutes les filières. Pour avoir accès à une des formations de l'enseignement supérieur artistique, comme « musique et arts scéniques », « arts audiovisuels et arts plastiques », etc., il faut réussir à un examen d'admission artistique. D'après le site web, les études en médecine et sciences dentaires forment une deuxième filière pour laquelle il y a des conditions d'admission supplémentaires. L'examen d'entrée à ces études est organisé par le Ministère flamand de l'Enseignement et de la Formation et se compose de deux parties : la première partie évalue les connaissances et la compréhension des sciences – biologie, chimie, physique et mathématiques – et la deuxième partie évalue la capacité de l'étudiant d'enregistrer et de traiter des informations correctement ainsi que sa capacité de résoudre des problèmes. En guise de conclusion, dans les deux examens d'entrée il ne s'agit donc pas d'écrire une dissertation quelconque, mais de faire un examen.

# L'importance de la culture (générale) en Flandre

Le fait qu'il ne faut pas écrire une dissertation de culture générale pour pouvoir travailler dans la fonction publique belge ou pour avoir accès à certaines études en Belgique, ne veut

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Informations recueillies de https://www.selor.be/fr/faq/procédure-de-sélection/ (consulté le 09/04/2015)

Toutes les traductions des fragments du site web http://www.vlaanderen.be sont les nôtres.

pas dire que la culture n'occupe pas une place importante en Belgique. En Flandre, il y a aussi un débat autour de la notion de « culture », mais ce débat est fort différent de celui qui a lieu en France. Alors qu'en France, c'est la place de la culture générale dans les concours et les examens d'entrée qui est mise en question, le débat dans la Communauté flamande concerne les coupes budgétaires dans le secteur culturel.

Dans leur analyse *Hoera! Cultuur is niet rendabel*<sup>23</sup>, Donders et Roskams (2014, p. 1) donnent en premier lieu un aperçu de ces mesures d'épargne dans le secteur culturel en Flandre. En septembre 2014, Sven Gatz, le ministre flamand de la Culture, des Médias, de la Jeunesse et de Bruxelles du gouvernement Michel I, a annoncé dans les nouveaux plans d'action qu'à l'exemple de tous les autres secteurs, le secteur culturel devrait aussi faire face à de sévères coupes budgétaires, ce qui aurait des conséquences désastreuses pour beaucoup d'organisations et d'artistes. La Communauté flamande devrait plus précisément économiser 32 millions d'euros à partir de 2015.<sup>24</sup>

L'article *Vlaamse regering trekt 94,5 miljoen euro uit voor cultuursubsidies*<sup>25</sup> affirme que déjà en 2012 sous le gouvernement Peeters II, l'ancienne ministre de la Culture Joke Schauvliege avait suscité la polémique après avoir affiché en ligne les conseils du comité consultatif sous prétexte de créer de la transparence. Selon ces conseils, certaines organisations risquaient de perdre leurs subventions. L'article précise qu'après tout, le gouvernement Peeters II a décide d'accorder un budget de 94,5 millions d'euros au secteur culturel en Flandre, un montant supérieur à celui initialement prévu. Le secteur avait pourtant déjà réagi aux éventuelles économies avec la campagne *Ik kies voor kunst*<sup>26</sup>, déterminé de mettre l'art et la culture parmi les priorités de la politique. Donders et Roskams (2014, p. 3) précisent que les critiques portaient surtout sur la politique de deux poids et deux mesures du gouvernement. En effet, elles ont constaté que les organisations culturelles doivent systématiquement justifier leur demande de subventions tandis que le gouvernement affecte souvent des montants considérables au soutien des entreprises.<sup>27</sup>

\_

Informations recueillies de http://smartbe.be/media/uploads/2015/01/Hoera-cultuur-is-niet-rendabel.pdf (consulté le 12/04/2015)

Toutes les traductions des fragments de l'analyse *Hoera! Cultuur is niet rendabel* sont les nôtres.

Informations recueillies de http://www.hln.be/hln/nl/957/Binnenland/article/detail/1458414/2012/06/22/Vlaamse-regering-trekt-94-5-miljoen-euro-uit-voor-cultuursubsidies.dhtml (consulté le 12/04/2015)

Informations recueillies de http://deredactie.be/cm/vrtnieuws/cultuur%2Ben%2Bmedia/kunsten/1.1946961 (consulté le 12/04/2015)

Toutes les traductions des fragments de l'article *Vlaamse regering trekt 94,5 miljoen euro uit voor cultuursubsidies* et de la campagne *Ik kies voor kunst* sont les nôtres.

D'après Donders et Roskams (2014, p. 2), les réactions sur les coupes budgétaires annoncées par le ministre Sven Gatz n'ont pas mis longtemps à voir le jour. Ainsi, l'article *Les institutions culturelles fédérales doivent se serrer la ceinture*<sup>28</sup> précise que les économies imposées au secteur culturel ont déjà provoqué de nombreuses protestations en Belgique. L'opéra La Monnaie, le Palais des Beaux-Arts de Bruxelles et l'Orchestre National de Belgique ont été imposés des économies de 4% sur leurs dépenses de personnel et de 20% sur leurs frais de fonctionnement. L'article souligne que selon l'accord du nouveau gouvernement fédéral, ces institutions devraient en outre réaliser des économies supplémentaires de 2% annuellement jusqu'en 2019. Peter de Caluwe, directeur général de l'opéra La Monnaie, avoue dans le même article être « très déçu ». Selon lui, les mesures d'économies dans le secteur culturel paralyseraient l'appareil de production et seraient « le début d'un véritable black-out culturel ». De manière plus générale, *Hart boven hard*<sup>29</sup> est une initiative citoyenne réunissant des individus et des organisations qui s'opposent à la politique en vigueur du gouvernement flamand et fédéral.

En conclusion, les multiples réactions aux mesures d'épargne dans le secteur culturel en Flandre témoignent quand même d'une communauté culturelle combattive et vivante.

.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Informations recueillies de http://deredactie.be/cm/vrtnieuws.francais/magazine/1.2127282 (consulté le 15/04/2015)

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Informations recueillies de http://www.hartbovenhard.be (consulté le 15/04/2015)

### 3 METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Ce chapitre se divise en deux parties. L'ouvrage qui a fourni les termes qu'analyse la présente étude y est d'abord brièvement présenté, à savoir le livre 50 mots clés de la culture générale contemporaine de Philippe Forest. Ensuite y est décrite en détail la méthodologie qui a permis l'analyse.

# 3.1 L'ouvrage de base : « 50 mots clés de la culture générale contemporaine »

Le livre 50 mots clés de la culture générale contemporaine<sup>30</sup> de l'écrivain français Philippe Forest a servi d'œuvre de base pour circonscrire un certain nombre de concepts se rapportant à la notion de « culture générale ». L'ouvrage s'adresse en premier lieu aux étudiants, et surtout à ceux qui sont en train de préparer une épreuve de culture générale en vue de participer à un concours administratif. En second lieu, Philippe Forest s'adresse aussi à tous ceux qui éprouvent le besoin d'approfondir leur culture générale.

L'œuvre est composée de cinquante entrées, représentant à chaque fois des mots qui reflètent la culture de notre temps ou bien « la culture générale contemporaine ». Forest (1991, p. 5) explique dans son introduction qu'il commence chaque entrée par une définition du terme étudié, pour ensuite présenter en quelques lignes les « axes essentiels » autour desquels le terme évoqué sera abordé. Chaque article se termine en outre par une liste de repères bibliographiques pour que les étudiants puissent approfondir la matière abordée, car il est impossible d'après Forest d'élaborer les thèmes en seulement quelques pages.

Philippe Forest est né en 1962 à Paris. En 1983, il est diplômé à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris. Il a enseigné la littérature française pendant sept ans dans de nombreuses universités en Grande Bretagne, notamment à Edimbourg, Cambridge, Londres, etc. Depuis l'année 1995, Forest est professeur de littérature à l'Université de Nantes. Il est l'auteur de six romans – dont *Le siècle des nuages* et *L'enfant éternel* sont les plus connus – et de nombreux essais dédiés à la littérature. Depuis 2001, il est corédacteur de *La Nouvelle Revue française* des éditions Gallimard.<sup>31</sup>

Informations recueillies de http://fr.wikipedia.org/wiki/Philippe Forest (consulté le 15/04/2015)

Forest, P. (1991). 50 mots clés de la culture générale contemporaine. Alleur, Belgique : Marabout.

Dans l'article La Culture générale en danger? Le point de vue de Philippe Forest<sup>32</sup>, Forest explique vingt ans après la publication de son livre 50 mots clés de la culture générale contemporaine qu'il s'est basé pour cet ouvrage de vulgarisation sur les cours de culture générale qu'il donnait à l'époque dans des établissements qui préparaient les étudiants à l'examen d'entrée au collège universitaire Sciences Po. Quant à la disparition de l'épreuve de culture générale à cette université, Forest l'interprète comme un des signes d'une évolution qui lui paraît « très inquiétante ». Il précise que la dissertation de culture générale aux concours administratifs avait déjà été remplacée à de multiples reprises par des épreuves de questions à choix multiple (QCM), « qui en dénaturaient déjà complètement l'esprit et qui tenaient du jeu télévisé et du test pour magazine féminin ». Selon lui, la dissertation de culture générale a été supprimée sous prétexte qu'elle serait « un instrument de sélection idéologique et sociale ». Forest affirme pourtant que le fait de la remplacer a produit des effets encore plus néfastes, parce qu'on demanderait aux individus de « se vendre en produisant une image d'eux-mêmes obtenue selon les règles d'une sorte de campagne d'automarketing ». A cet égard, il lui semble plus préférable de demander aux candidats de commenter des citations de Montaigne, de Voltaire, de Rousseau, de Sartre, etc.

# 3.2 Méthode d'analyse

Après avoir fait un tour d'horizon du contraste entre l'importance qu'accordent la France et la Flandre à la culture (générale) (chapitre 2), notre étude sélectionne trois termes – « Etat », « révolution » et « démocratie » – qui font partie de cette culture dite générale et qui permettent d'analyser la manière dont ces deux cultures abordent les termes en question, afin de pouvoir discnerner des analogies et des différences entre les deux cultures.

Pour joindre la délimitation du sujet à l'analyse de cette étude et ainsi continuer dans le même fil que le chapitre précédent, ces trois termes ont été choisis sur la base des sujets de trois dissertations de culture générale rédigées lors d'un concours administratif en France. Plus particulièrement, il s'agit de dissertations rédigées par les candidats aux concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration – l'organisme qui s'occupe de la formation initiale des hauts fonctionnaires français et étrangers (cf. supra) – et qui traitent en outre des termes qui relèvent du domaine politique. Les termes « Etat », « révolution » et « démocratie » permettent de faire ressortir analogies et disparités dans deux pays, en France

.

Informations recueillies de http://www.telerama.fr/idees/la-culture-generale-en-danger-le-point-de-vue-de-lecrivain-philippe-forest,82401.php (consulté le 15/04/2015)

et en Belgique (néerlandophone), qui sont deux Etats démocratiques, mais dont l'histoire et la révolution qui les a pour une part institués (la Révolution française de 1789 et la Révolution belge en 1830) forgent une identité différente qui apparaît à la fois dans ces concepts et dans la manière dont est abordée la culture générale.

Ces sujets ont été soumis aux candidats respectivement en 1994, en 2009 et en 2013 et datent donc tous de la période précédant la réforme du concours d'entrée en 2015. Les dissertations concernant les thèmes de « révolution » et de « démocratie » ont été retrouvées dans les annales de l'ENA publiées sur le site web de l'école d'administration (http://www.ena.fr). La dissertation concernant le terme « Etat » a été retrouvée dans le livre *La culture générale aux concours administratifs*<sup>33</sup> d'Edouard Geffray et de Christophe Gioloto.

En 1994, les candidats au concours d'entrée à l'ENA étaient priés lors de la troisième épreuve de commenter la citation suivante de l'écrivain Paul Valéry : « Si l'Etat est fort, il nous écrase. S'il est faible, nous périssons. » En 2009, la question posée lors de la troisième épreuve était la suivante : « La révolution est-elle un phénomène périmé ? » En 2013, les candidats étaient priés de traiter le terme « démocratie » à l'aide de la question suivante : « Dans les démocraties modernes, peut on dire tout et tout montrer ? »

Voici une description par l'ENA de la dissertation de culture générale, qui accompagne à chaque fois le sujet en question :

Une composition portant sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des évènements qu'une interprétation personnelle et argumentée.<sup>34</sup>

Chacun des trois termes sera traité séparément dans l'analyse. Une brève introduction sur la base des dissertations de culture générale rédigées aux concours d'entrée à l'ENA donnera d'abord quelques précisions sur chaque terme. Le terme sera ensuite résumé à l'aide de l'ouvrage de Philippe Forest. Enfin, d'autres ouvrages écrits en français, qui confortent ou contredisent ce qui a été stipulé dans l'ouvrage de base, seront présentés brièvement. Une dernière étape de l'analyse consistera à confronter toutes ces données avec des ouvrages

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Geffray, E. et Giolito, C. (2011). *La culture générale aux concours administratifs*. Paris, France : Editions Sedes.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Informations recueillies de http://www.ena.fr (consulté le 30/04/2015)

écrits en néerlandais, ce qui permettra de repérer des analogies et des différences entre les deux cultures.

### 4 ANALYSE

### **4.1** Etat

Geffray et Gioloto (2011, p. 15) précisent dans leur livre *La culture générale aux concours administratifs*<sup>35</sup> qu'en 1994, les candidats au concours d'entrée externe à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) étaient priés lors de la troisième épreuve de commenter la citation suivante de l'écrivain, poète et philosophe français Paul Valéry : « Si l'Etat est fort, il nous écrase. S'il est faible, nous périssons. » Cette citation était accompagnée de la question suivante : « Dans quelle mesure cette appréciation vous paraît-elle vraie dans les sociétés contemporaines ? » Geffray et Gioloto (2011, p. 15) expliquent que c'est un sujet concernant le rôle de l'Etat. La citation de Valéry porte aussi sur la relation difficile entre l'Etat et les citoyens de la société sur laquelle il exerce son pouvoir.

### 4.1.1 Le terme « Etat » dans l'ouvrage de base

Forest (1991, p. 97) définit le terme « Etat » comme « la structure politique et administrative dont l'autorité s'exerce sur un peuple et un territoire ». La question de savoir quelle doit être la place de l'Etat au sein de la société a été une question primordiale dans « un des débats les plus importants et les plus durables de l'histoire de la philosophie politique ». Forest (1991, p. 97) explique que la plupart des théoriciens ne nient pas le rôle positif de l'Etat ni son importance. Néanmoins, il souligne que parmi les philosophes, il existe deux points de vue fort différents sur le rôle de l'Etat et sur sa place au sein de la société. Ainsi, le philosophe anglais Hobbes faisait partie du groupe de philosophes qui considèrent l'Etat comme une condition nécessaire à notre liberté et qui jugent que cette structure politique et administrative est la seule solution à cette « guerre de tous contre tous » typique de l'état de nature. Cependant, le philosophe allemand Hegel accentuait le rôle positif de l'Etat avec le plus d'acharnement. Forest (1991) précise que selon ce philosophe, l'individu n'est entièrement satisfait que lorsqu'il se reconnaît « pleinement membre du tout constitué par l'Etat » (p. 98). Le philosophe allemand Nietzsche, par contre, est un des philosophes qui considèrent l'Etat comme une limite à notre liberté et qui jugent que l'Etat n'est pas la solution à nos problèmes (Forest, 1991, p. 99).

Geffray, E. et Giolito, C. (2011). *La culture générale aux concours administratifs*. Paris, France : Editions Sedes

Forest (1991, p. 99) souligne qu'en tout cas, la puissance et l'importance de l'Etat ont crû de manière considérable dans les sociétés modernes. Néanmoins, l'Etat français, qui est de constitution très ancienne, a toujours été puissant et joue déjà depuis le XVIIe siècle un rôle primordial dans la société. Forest (1991, p. 100) précise qu'à partir du XIXe siècle, l'Etat s'est vu obligé de s'occuper d'un nombre augmentant d'activités en raison d'une société de plus en plus complexe. Désormais, l'Etat va se charger aussi du domaine de l'économie, de la culture, de la protection sociale et de l'éducation, au-delà de ses fonctions traditionnelles comme la police, la défense, la justice, la diplomatie, etc. Dans les sociétés développées et démocratiques, cette croissance étatique s'est avérée plutôt positive, entre autres grâce à la redistribution des richesses dans la société et à l'aide accordée aux plus démunis, deux phénomènes qui ont impliqué un véritable progrès dans le domaine de la justice sociale.

Cependant, Forest (1991, p. 100) ajoute que malgré tout, cet accroissement de l'importance et de la puissance de l'Etat a aussi été accompagné de dérives et de dérapages, parmi lesquels le plus tragique a été l'établissement d'Etats « totalitaires » qui écrasent la société au lieu de la servir. Les effets pervers de cet accroissement en puissance ont vu le jour dans les années '80, sous la forme d'un « développement de la bureaucratie », de « rigidités dans le fonctionnement de l'économie », d'une « perte de dynamisme pour les entreprises », etc. Finalement, Forest (1991, p. 101) affirme qu'à partir de ce moment-là, le rôle de l'Etat a été mis en cause. La solution, d'après lui, consisterait en un « démantèlement pur et simple de l'Etat ».

### 4.1.2 Le terme « Etat » dans d'autres ouvrages écrits en français

L'historien français Pierre Rosanvallon (1981, p. 7) affirme dans son ouvrage La crise de *l'Etat-providence*<sup>36</sup> que la situation actuelle dans laquelle l'Etat français se trouve est très préoccupante, étant donné que l'Etat est « malade de la crise ». En effet, les dépenses sociales ne cessent de croître tandis que les recettes diminuent. Rosanvallon (1981, p. 8) précise que l'accroissement des impôts et des charges sociales risque de mettre en danger la compétitivité des entreprises et de détruire le dynamisme de l'économie. Les conséquences de la croissance étatique abordées par Rosanvallon sont donc similaires à celles décrites par Forest (cf. supra). Cependant, Rosanvallon (1981, p. 9) souligne que la crise de l'Etat ne se réduit pas à une crise financière. L'Etat français traverse surtout une crise d'ordre culturelle et sociologique qui pourrait se résumer dans une crise de légitimité. Contrairement à Forest, qui voit dans un

Rosanvallon, P. (1981). La crise de l'Etat-providence. Paris, France : Editions du Seuil.

démantèlement de l'Etat la seule solution aux dérapages de la croissance étatique (cf. supra), Rosanvallon (1981, p. 9) affirme que la seule solution aux crises que l'Etat traverse, aussi bien la crise financière que la crise de légitimité, est de créer une nouvelle conception du rôle de l'Etat.

Dans l'introduction à son ouvrage L'Etat<sup>37</sup>, paru dans la collection encyclopédique Que saisje de la maison d'édition Presses Universitaires de France (PUF), Renaud Denoix de Saint Marc (2004, p. 3) définit pour sa part le terme « Etat » comme « l'autorité souveraine qui exerce son pouvoir sur la population habitant un territoire déterminé et qui, à cette fin, est dotée d'une organisation permanente ». Contrairement à Forest (cf. supra), ce haut fonctionnaire français et membre du Conseil constitutionnel insère donc l'aspect de souveraineté dans sa définition du terme « Etat ». En parlant d'un Etat, la notion de « souveraineté » 38 est définie par le Trésor de la Langue Française comme « le pouvoir politique suprême dont jouit l'Etat ». D'après Denoix de Saint Marc (2004), c'est un caractère primordial de l'Etat (p. 105) qui s'exprime avant tout dans la promulgation de la loi (p. 15). Cependant, Denoix de Saint Marc (2004) ajoute que la souveraineté de l'Etat n'implique pas automatiquement qu'il dispose d'un pouvoir sans limite (p. 106), car l'Etat lui-même est également soumis au droit (p. 15). Lorsqu'il se réfère à la genèse de l'Etat en France, Denoix de Saint Marc (2004, p. 7) renforce les propos de Forest – qui affirme que l'Etat français est de constitution très ancienne (cf. supra) – en confirmant que les premiers signes de l'établissement d'un Etat en France se sont déjà manifestés dès le XIIIe siècle.

# 4.1.3 Le terme « Etat » dans des ouvrages écrits en néerlandais

Dans son article *Centrumvorming in België*. *De rol van Brussel tijdens de stichtingsfase van de Belgische staat (1830-1840)*<sup>39</sup>, publié dans le journal académique *BMGN – Low Countries Historical Review*, la professeure de l'histoire politique de la Belgique à la VUB (*Vrije Universiteit Brussel*) Els Witte examine le rôle de Bruxelles dans la fondation de l'Etat belge. Witte (1986, p. 601) précise que lors de la première décennie après la Révolution belge en 1830, la ville de Bruxelles s'est transformée de manière fondamentale d'une ville de province en centre de l'Etat belge. Selon Witte (1986, p. 604), tout le monde en Belgique était convaincu que Bruxelles était la ville par excellence pour assumer ce rôle. La ville se situe au

Denoix de Saint Marc, R. (2004). L'Etat. Paris, France: Presses Universitaires de France.

Informations recueillies de http://atilf.atilf.fr (consulté le 06/05/2015)

Witte, E. (1986). Centrumvorming in België. De rol van Brussel tijdens de stichtingsfase van de Belgische staat (1830-1840). *BMGN – Low Countries Historical Review, 101*(4), 601-629.

centre de la Belgique et est reliée avec les autres grandes villes du pays par un réseau routier étendu, remplissant ainsi les conditions géographiques. C'est surtout à la Révolution belge en 1830 que la ville doit son rôle de centre politique, étant donné que la ville a joué un rôle de premier plan durant les différentes phases de cette révolution. Witte (1986, p. 624) stipule que la politique menée par les détenteurs du pouvoir belges entre 1830 et 1840, qui impliquait la constitution d'un centre politique, a fait naître une capitale digne d'être considérée comme un centre à part entière, aussi bien sur le plan politique et administratif qu'au niveau économique et culturel. Witte (1986, p. 601) souligne que la constitution d'un centre politique, qui consiste en l'éradication des centres de pouvoir traditionnels suivie par la concentration du pouvoir dans un seul lieu, est un phénomène historique propre à l'établissement des Etats au XIXe siècle. La constitution d'un tel centre jouait même un rôle essentiel dans la construction d'une nation. Le composant territorial, relié inséparablement avec les notions économiques et politiques de « domination », de « direction » et de « contrôle », occupe une place prépondérante dans la création d'un centre politique. Le centre de l'Etat est le lieu où le pouvoir s'élabore et où ce pouvoir est également exercé. Witte (1986, p. 602) précise que l'Etat libéral, un des objectifs des révolutionnaires belges de 1830, contient déjà en soi des éléments de centralisation et de constitution d'un centre politique. Les révolutionnaires étaient d'avis que l'Etat belge ne pourrait pas exister sans ces élémentsclés. D'après Witte (1986, p. 602), ils étaient donc de fervents partisans de la création d'un centre politique. Sans un Etat central fort, réuni dans un seul lieu, leurs objectifs libéraux ne pourraient jamais être réalisés (Witte, 1986, p. 603). A de nombreux égards, ils ont suivi le modèle français (Witte, 1986, p. 602). Toujours selon les révolutionnaires, l'Etat doit être placé au-dessus de la société et tient son autorité de sa capacité de représenter la souveraineté (Witte, 1986, p. 602). Witte (1986, p. 602) précise que dans un Etat central, tous les citoyens sont égaux devant la loi. L'exercice du pouvoir, basé sur la souveraineté, incombe exclusivement au gouvernement central, cette « organisation permanente » que Renaud Denoix de Saint Marc mentionne dans sa définition du terme « Etat » (cf. supra). Tout comme celui-ci, Witte évoque aussi l'aspect de souveraineté dans son ouvrage. Finalement, Witte (1986, p. 602) affirme que le chef d'Etat est un individu qui confirme l'autorité de l'Etat et du gouvernement.<sup>40</sup>

\_

Toutes les traductions des fragments de l'article *Centrumvorming in België*. *De rol van Brussel tijdens de stichtingsfase van de Belgische staat (1830-1840)* sont les nôtres.

Dans son article Problematische ambities van vredesopbouw. Naar een rehabilitatie van de staat<sup>41</sup>, publié dans la revue *Internationale Spectator*, le professeur de l'histoire des relations internationales à l'Université d'Utrecht Duco Hellema (2007, p. 607) stipule qu'il ne faut pas sous-estimer l'importance politique et économique de l'Etat. Sans une autorité solide, il n'y a aucune perspective de paix sociale ni de stabilité, et par conséquent, pas de perspective de progrès politique et économique. En outre, le professeur agrégé à l'Ecole supérieure d'affaires publiques et internationales d'Ottowa Roland Paris (2004, cité par Hellema, 2007, p. 608) précise que sans Etat, il n'y a pas d'ordre, et que sans cet ordre il n'y aura pas non plus de la démocratie, étant donné que c'est une condition nécessaire à la démocratie. Les spécialistes en démocratisation Juan Linz et Alfred Stepan (1996, cités par Hellema, 2007, p. 608) sont eux aussi en faveur de l'Etat et plaident pour sa réhabilitation ainsi que pour une prise de distance par rapport au consensus libéral sur la réduction du rôle politique et économique de l'Etat. Cependant, Hellema (2007, p. 608) affirme que la construction d'un Etat solide ne va pas de soi. En effet, il s'agit d'un processus compliqué et de longue durée, qui se déroule souvent de manière violente. Ce processus implique des choix à faire, surtout d'inclusion et d'exclusion, et s'accompagne de coercition et de répression. Certains groupes s'y opposent et doivent être soumis par les détenteurs du pouvoir. En outre, Hellema (2007, p. 609) précise que d'autres Etats sont souvent aussi impliqués dans ce processus violent et le professeur stipule que les processus contemporains de création d'un Etat sont également caractérisés par de tels conflits. Hellema (2007, p. 609) affirme que le procédé de création peut être divisé en trois phases, qui ne sont pas toujours discernables. Une première phase implique l'établissement d'un pouvoir central, la pacification d'un territoire et l'acceptation par les élites sociales du pouvoir existant. La deuxième étape est celle de la constitutionnalisation du pouvoir, qui consiste en la formation d'un ordre constitutionnel et d'un ordre judiciaire. La troisième et dernière phase est celle de la démocratisation ou bien de l'instauration du suffrage universel, de l'apparition de partis de masse, etc. Finalement, Hellema (2007, p. 609) stipule que dans la plupart des sociétés, le processus de création de l'Etat a duré des siècles.<sup>42</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Hellema, D. (2007). Problematische ambities van vredesopbouw. Naar een rehabilitatie van de staat. *Internationale Spectator*, 61(12), 607-611.

Toutes les traductions des fragments de l'article *Problematische ambities van vredesopbouw. Naar een rehabilitatie van de staat* sont les nôtres.

### 4.2 Révolution

En 2009, les candidats au concours d'entrée externe à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) étaient priés lors de la troisième épreuve de traiter le sujet suivant : « La révolution est-elle un phénomène périmé ? »<sup>43</sup>

# 4.2.1 Le terme « révolution » dans l'ouvrage de base

Forest (1991, p. 284) définit le terme « révolution » comme « un bouleversement historique d'envergure par lequel un ordre nouveau succède à l'ordre ancien ». Il précise que c'est un mot qui a changé radicalement de signification à travers le temps. Autrefois, le mot s'appliquait au domaine de l'astronomie, signifiant « le mouvement cyclique et récurrent des astres par lequel, au terme d'une longue boucle, chaque chose retrouve sa place ». De nos jours, le terme fait partie du vocabulaire politique. Forest (1991, p. 284) souligne que les notions de « révolution » et de « restauration » s'opposent entièrement. Tandis que le terme « restauration » signifie « un retour à l'ordre ancien », le terme « révolution » signifie « ce mouvement radical et, en principe, définitif, qui met à bas l'ordre ancien et jette les bases d'un ordre neuf par lequel l'histoire semble comme débuter à nouveau sur des fondements plus solides et plus justes ».

Forest (1991, p. 286) précise que l'esprit révolutionnaire est né au XVIIIe siècle aux Etats-Unis, mais aussi en France, suite à une nouvelle vision sur l'homme, le droit et l'histoire. La Révolution française est « le lieu où se forge notre moderne politique ». En outre, cette révolution a servi de modèle pour les principaux mouvements du XIXe et du XXe siècle, à savoir les révolutions de 1830, de 1848 et de 1917, ce qui tend à affirmer qu'il n'y a pas plusieurs révolutions, sinon une seule révolution, qui est toujours la même et qui se répète perpétuellement. Forest (1991, p. 286-287) précise qu'au XXe siècle, l'ambition aurait été de poursuivre la victoire définitive de cette révolution éternelle. Cependant, Forest (1991, p. 287) clôt l'entrée de « révolution » en affirmant que de nos jours, l'esprit révolutionnaire est mort en Occident, comme en témoignent entre autres les célébrations simples et modestes du bicentenaire de la révolution de 1789 en France. Selon lui, l'image même de la révolution s'est perdue complètement.

Informations recueillies de http://www.ena.fr/index.php?/fr/formation/initiale/Concours-d-entree/Concours-externe/Sujets-concours-externe (consulté le 26/04/2015)

# 4.2.2 Le terme « révolution » dans d'autres ouvrages écrits en français

Le sociologue, écrivain et philosophe politique français Alexis Tocqueville (1866, p. II) affirme dans son ouvrage *L'Ancien Régime et la Révolution*<sup>44</sup>, une étude sur la Révolution française, qu'en 1789 les Français ont fait « le plus grand effort auquel se soit jamais livré aucun peuple » afin de changer leur destinée et de « séparer par un abîme ce qu'ils avaient été jusque-là de ce qu'ils voulaient être désormais ». Il s'agit donc d'un ordre nouveau qui succède à l'ordre ancien, comme l'indique la définition du terme « révolution » de Forest (cf. supra). Néanmoins, cette description de la Révolution française par Tocqueville renvoie à une véritable rupture entre deux situations, contrairement à la description de Forest qui parle d'un « bouleversement » (cf. supra). Tocqueville (1866, p. VI) précise que cette la Révolution française se divise en deux phases fort distinctes. Dans une première phase, les Français semblaient vouloir tout détruire dans le passé. Dans une deuxième phase, ils ont voulu reprendre une partie de ce qu'ils avaient abandonné, comme en témoigne le grand nombre de lois et d'habitudes politiques propres à l'Ancien Régime qui réapparaissent quelques années après la Révolution.

A l'opposé de Forest (cf. supra), le philosophe, historien et écrivain français Joseph de Maistre (1852, p. 107) mentionne dans son livre *Considérations sur la France : suivies de l'essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des lettres à un gentilhomme russe sur l'inquisition espagnole* <sup>45</sup> la notion de « contre-révolution », définie par le Trésor de la Langue Française <sup>46</sup> comme « un mouvement politique et social s'opposant à une révolution ». De Maistre (1852, p. 107) s'élève contre le sophisme qui repose sur les soidisant dangers d'une contre-révolution en France et qui affirme qu'il ne faut pas revenir à la monarchie. Ce sophisme consiste à insister sur les maux inhérents aux révolutions, pour ensuite conclure qu'il faut maintenir la République, parce que le retour à la monarchie ne peut pas se produire sans une nouvelle révolution. Ainsi, de nombreux ouvrages visent à persuader les Français de garder la République. Cependant, de Maistre (1852) considère la Révolution française comme « une œuvre diabolique » (p. 108) et « l'ouvrage de tous les vices » (p. 110), vu qu'il a fallu « renverser la religion, outrager la morale, violer toutes les propriétés et commettre tous les crimes » (p. 108). Le retour à la monarchie ferait cesser tous

Tocqueville, A. (1866). L'Ancien Régime et la Révolution. Paris, France : Michel Lévy frères.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> De Maistre, J. (1852). Considérations sur la France : suivies de l'essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des lettres à un gentilhomme russe sur l'inquisition espagnole. Bruxelles, Belgique : Goemaere.

Informations recueillies de http://atilf.atilf.fr (consulté le 06/05/2015)

les maux et vices propres aux révolutions et détruirait justement « la destruction » que la Révolution française a comportée (De Maistre, 1852, p. 110). De Maistre (1852, p. 117) fait explicitement l'éloge de la monarchie en affirmant que le peuple n'aurait rien que des avantages à son rétablissement. Le danger que certains voient dans la contre-révolution réside selon lui dans « le retard de ce grand changement ».

# 4.2.3 Le terme « révolution » dans des ouvrages écrits en néerlandais

L'ouvrage De constructie van België: 1828-1847<sup>47</sup> de Els Witte (2006, p. 16), qui enseigne l'histoire politique de la Belgique à la VUB (Vrije Universiteit Brussel), se focalise sur le phénomène de révolution. Tout comme Forest (cf. supra), Witte (2006, p. 9) affirme que les principaux mouvements des XIX et XXe siècles ont pris la Révolution française comme exemple. Witte (2006, p. 9) parle de deux vagues révolutionnaires, entre lesquelles il existait évidemment des interactions. La première vague inclut la Révolution française de 1789 tandis que la deuxième vague se situe entre 1828 et 1832, incluant de cette manière la Révolution belge de 1830. Witte (2006, p. 8) situe les évènements de 1830 en Europe dans le contexte la « période de transition ». Autrefois, l'Eglise et la religion exerçaient un pouvoir de coercition dans tous les secteurs de la société et recevaient le support du roi, qui régnait par la grâce de Dieu. Néanmoins, l'expansion de la classe moyenne urbaine ainsi que la reconnaissance politique de la bourgeoisie à partir du tournant du siècle jusqu'au milieu du XIXe siècle ont impliqué des changements fondamentaux dans la société. Dans cette société en mutation, de nouvelles idéologies étaient inévitablement en train de voir le jour, ce qui a entraîné le remplacement des structures féodales et cléricales propres au régime antérieur par des structures alternatives. Dans la plupart des pays européens, ce changement a été provoqué par des révolutions. Witte (2006, p. 11) précise que la rupture définitive avec le système féodal, l'inégalité, les positions de force traditionnelles, etc. s'est produite de manière radicale. Tout comme Tocqueville dans son ouvrage L'Ancien Régime et la Révolution (cf. supra) et à l'opposé de Forest (cf. supra), Witte parle donc d'une véritable « rupture ». Witte (2006, p. 16) affirme que la plupart des chercheurs qui étudient ce phénomène partent de l'hypothèse que des contrastes et des conflits sociaux sont à la base de telles ruptures violentes. Cependant, bien qu'une société en mutation soit indispensable à l'éclatement d'une révolution, tous les changements sociaux fondamentaux ne provoquent pas automatiquement une rupture avec la situation antérieure. Witte (2006, p. 17) précise qu'une révolution est une

Witte, E. (2006). De constructie van België: 1828-1847. Louvain, Belgique: Uitgeverij Lannoo nv.

forme violente d'actions collectives. Les individus révolutionnaires formulent des alternatives idéologiques, se présentent comme adversaires du système en vigueur et le provoquent aussi, essayant d'influencer de cette manière les esprits des citoyens.<sup>48</sup>

Dans son ouvrage Alexandre Gendebien en de organisatie van de Belgische revolutie van 1830<sup>49</sup>, l'historien belge et doyen de la Faculté de sciences politiques et sociales à l'Université de Gand Helmut Gaus (2007, p. 1) affirme que de nombreux ouvrages ont été consacrés à la Révolution belge en 1830. Déjà quelques années après les événements, les premiers mémoires et histoires écrits par les individus concernés eux-mêmes, les soi-disant « pères fondateurs » de la Belgique, ont été publiés. Ce n'est qu'à partir des commémorations de la Révolution belge que les historiens ont commencé à écrire sur ce sujet. Surtout autour de la période du centenaire, de nombreux ouvrages scientifiques de première qualité ont été publiés. Néanmoins, Gaus (2007, p. 1) précise déjà dans l'introduction que son but n'était pas de produire un ouvrage de plus sur les événements de 1830 en Belgique, étant donné que déjà bon nombre d'ouvrages en ont publié les grandes lignes et que son attention se porte surtout sur les organisateurs de la révolution à Bruxelles. Selon lui, il y a une demande plus forte de livres concernant l'histoire de la Flandre ou de la Wallonie que d'ouvrages sur les événements de 1830. En outre, la croissance de l'Etat fédéral en Belgique concerne de moins en moins la révolution de 1830. Tout comme Forest (cf. supra), Gaus (2007, p. 2) affirme que l'intérêt dans la Révolution (belge) a diminué au cours du temps et que l'idée révolutionnaire est plus ou moins mort en Occident. Une première raison pour ce phénomène se trouve dans le fait que les habitants de la Région flamande maîtrisent de moins en moins le français, alors que la plupart des ouvrages sur les événements de 1830 ont été rédigés dans cette langue. En outre, le nationalisme, considéré pendant longtemps comme une légitimation ainsi qu'une motivation importante pour l'intérêt porté à la Révolution belge, a disparu au fil du temps. Aussi Gaus (2007, p. 2) prévoit-il que dans l'avenir, la Révolution belge deviendra une question réservée uniquement aux spécialistes. Cependant, Gaus (2007, p. 1) précise que l'intérêt porté à la Révolution belge n'est pas à zéro, comme en témoigne la série illustrée sur la révolution, publiée dans la revue hebdomadaire belge Knack. 50

-

Toutes les traductions des fragments de l'ouvrage *De constructie van België: 1828-1847* sont les nôtres.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Gaus, H. (2007). Alexandre Gendebien en de organisatie van de Belgische revolutie van 1830 (met een nawoord van Els Witte). Gand, Belgique: Academia Press.

Toutes les traductions des fragments de l'ouvrage *Alexandre Gendebien en de organisatie van de Belgische revolutie van 1830 (met een nawoord van Els Witte)* sont les nôtres.

# 4.3 Démocratie

En 2013, les candidats au concours d'entrée interne à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) étaient priés lors de la troisième épreuve de traiter le sujet suivant : « Dans les démocraties modernes, peut-on dire tout et tout montrer ? » Pour rédiger cette dissertation, les candidats avaient 17 documents à leur disposition, parmi lesquels la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 ainsi que des articles de journaux récents concernant les médias sociaux. <sup>51</sup>

# 4.3.1 Le terme « démocratie » dans l'ouvrage de base

Forest (1991, p. 63) définit la notion de « démocratie », terme issu du grec, comme « le système politique dans lequel le pouvoir émane du peuple ». Cette entrée est divisée en deux parties, à savoir « la démocratie antique » et « la démocratie moderne », deux systèmes politiques forts différents par leur nature. La démocratie antique, née en Grèce, était à la fois limitée et directe, tandis que la démocratie moderne est à la fois illimitée et indirecte.

A première vue, la démocratie antique se présente comme « le plus inacceptable des régimes » du fait que le statut de citoyen n'était accordé qu'à une partie très limitée de la population. Les femmes, les étrangers et les esclaves, par exemple, ne pouvaient pas participer au pouvoir. (Forest, 1991, p. 63) Néanmoins, cette démocratie grecque peut également être considérée comme « le plus parfait des systèmes », parce que le pouvoir appartenait entièrement au peuple, sans qu'il y ait un intermédiaire. Les citoyens étaient tirés au sort pour exercer les fonctions essentielles du régime. Cet aspect-ci, tout comme la brièveté des mandats qui empêchait la prise du pouvoir par une classe politique autonome, illustre que la démocratie antique était une démocratie directe. (Forest, 1991, p. 64) Forest (1991, p. 64) précise que la démocratie antique n'était pas approuvée par tous les Grecs. Ainsi, de grands philosophes comme Aristote et Platon étaient convaincus que « le pouvoir de tous » engendrerait le chaos. Selon Platon, la démocratie antique devait être remplacée par « le règne des philosophes », tandis que pour Aristote, le meilleur système politique était « un régime mixte dans lequel s'équilibreraient défauts et avantages de chaque régime ».

Contrairement à ce modèle antique, la démocratie moderne est universelle – ou illimitée –, mais indirecte, ce qui indique qu'il y a eu une véritable inversion du régime antérieur. Ce

Informations recueillies de http://www.ena.fr/index.php?/fr/formation/initiale/Concours-dentree/node\_903/Sujets-concours-interne (consulté le 26/04/2015)

renversement s'est produit lentement, d'abord d'un modèle « élitiste » qui n'accordait des droits politiques qu'à un groupe limité de citoyens à un modèle qui réservait à travers le suffrage censitaire le droit de voter aux plus riches, tout en réclamant « l'égalité de tous devant la loi » avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789. Plus tard, le suffrage universel mettrait fin à cette situation en supprimant la distinction entre « citoyens passifs » (ceux qui n'ont pas le droit de vote) et « citoyens actifs » (ceux qui ont le droit de vote) et en faisant de chacun un citoyen à part entière. Cependant, la démocratie moderne peut être considérée comme tardive ou même comme inachevée dans la mesure où en France le droit de vote n'a été accordé aux femmes qu'après la Seconde Guerre Mondiale et où les étrangers n'en bénéficient pas toujours. (Forest, 1991, p. 65)

Forest (1991, p. 65) précise que la démocratie directe ne peut fonctionner que dans « des communautés réduites » et pour « des problèmes relativement simples ». Cette extension qui était en train de se créer des droits politiques à l'ensemble de la population rendait donc une démocratie directe impossible. Aussi la taille de la population et la complexité des questions à traiter caractérisant les nations modernes ont-elles conduit à des systèmes représentatifs. En effet, Forest (1991, p. 66) explique que dans ce système, les citoyens doivent élire des représentants qui ensuite exercent les responsabilités politiques au nom de la nation entière. Cette classe politique a tout le pouvoir en main, ce qui augmente le risque de passer d'une démocratie à une oligarchie. D'après Forest (1991, p. 66), la démocratie n'est plus qu'une « apparence », étant donné qu'on est passé du pouvoir de tous au pouvoir d'un seul.

# 4.3.2 Le terme « démocratie » dans d'autres ouvrages écrits en français

Dans son ouvrage *De la démocratie en Amérique*<sup>52</sup>, une description détaillée de la démocratie moderne, Alexis Tocqueville (1864, volume 1, p. VIII) analyse la société américaine et son gouvernement. Tocqueville (1864, volume 1, p. 1) affirme que lors de son séjour aux Etats-Unis, ce qui l'a frappé le plus était « l'égalité des conditions ». En Europe, pourtant, cette même démocratie était aussi en train de voir le jour (Tocqueville, 1864, volume 1, p. 2). Tocqueville (1864, volume 1, p. 2) parle d'une grande « révolution démocratique », aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe, qui n'est pas considérée de la même manière par tous. Ainsi, les uns la considèrent comme un accident et espèrent pouvoir l'arrêter. D'autres la jugent comme irréfrénable, parce que c'est « le fait le plus continu, le plus ancien et le plus permanent que l'on connaisse dans l'histoire ». Tout comme Forest (cf. supra), Tocqueville

-

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Tocqueville, A. (1864). *De la démocratie en Amérique*. Paris, France : Michel Lévy frères.

(1864, volume 2, p. 2) précise que la démocratie signifie que le peuple règne et que c'est la majorité qui gouverne au nom du peuple. C'est le cas en Amérique, où le peuple nomme « celui qui fait la loi et celui qui l'exécute ». Comme le peuple y choisit directement ses représentants, c'est vraiment le peuple qui dirige et règne. Tocqueville (1864, volume 2, p. 2) ajoute qu'il s'agit donc d'un système représentatif, mais cela ne constituerait pas un obstacle aux opinions et intérêts du peuple. Cette affirmation s'oppose entièrement à celle de Forest (cf. supra), qui estime qu'avec un gouvernement représentatif, on passe du pouvoir de tous au pouvoir d'un seul. Selon Tocqueville (1864, volume 1, p. 19), il était « hors de doute » que tôt ou tard, la France arriverait aussi à l'égalité presque complète des conditions, de même qu'aux Etats-Unis. Tocqueville (1864, volume 1, p. 19-20) précise qu'il a examiné la situation en Amérique afin d'y trouver des « enseignements » dont la France puisse profiter, bien qu'il soit très loin de croire que les Américains aient trouvé « la seule forme de gouvernement que puisse se donner la démocratie ».

L'historien et homme politique français François Guizot (1849, p. 7) est tout comme Forest (cf. supra) sceptique vis-à-vis de la notion de « démocratie » et attaque dans son ouvrage *De la démocratie en France*<sup>53</sup> cette notion en affirmant que c'est dans ce principe que se cache « le chaos ». Guizot (1849, p. 11) précise que le terme « démocratie » est « prononcé tous les jours, à toute heure, partout » et qu'il est « partout et sans cesse entendu de tous les hommes », tandis qu'autrefois ce terme ne s'utilisait que localement, dans certaines classes qui étaient unies dans la même patrie, mais qui étaient fort distinctes. D'après Guizot (1849, p. 7), tous les courants politiques veulent s'approprier de ce terme. Ainsi, les monarchistes affirment que leur monarchie est « une monarchie démocratique » et les républicains prétendent que la République est « la démocratie se gouvernant elle-même ». En outre, Guizot (1849, p. 42) attaque explicitement la république démocratique en affirmant qu'elle met en péril les intérêts suprêmes de la France, à savoir la paix sociale et la liberté politique.

# 4.3.3 Le terme « démocratie » dans des ouvrages écrits en néerlandais

Tjitske Akkerman, professeure de théorie politique à la Faculté de sciences sociales et comportementales de l'Université d'Amsterdam, esquisse dans son ouvrage *Democratie: de Europese grondslagen van het moderne idee*<sup>54</sup> à grands traits les bases de la démocratie moderne. Akkerman (2010, p. 1) précise tout comme Forest (cf. supra) qu'il y a un abîme

Guizot, F. (1849). *De la démocratie en France*. Bruxelles, Belgique : Meline, Cans et Compagnie.

Akkerman, T. (2010). Democratie: de Europese grondslagen van het moderne idee. Apeldoorn, Pays Bas: Het Spinhuis.

- infranchissable selon Akkerman - entre la démocratie antique et la démocratie moderne. La démocratie antique date de l'Antiquité, tandis que la démocratie moderne remonte aux XVIIe et XVIIIe siècles. Entre ces deux systèmes politiques il y a un espace de temps de plus de deux mille ans, qui est considéré comme peu important pour la démocratie. Ce n'est qu'au moment de la Révolution française et de la Révolution américaine que la démocratie devient de nouveau glorieuse. Néanmoins, Akkerman (2010, p. 1) ajoute que cette idée de l'histoire de la démocratie doit être nuancée. Bien que la démocratie moderne soit strictement parlant une « invention » du XVIIIe siècle, elle est bâtie sur de vieilles idées, ce qui signifie que la démocratie dite « moderne » n'est que partiellement moderne. Dans son ouvrage, Akkerman (2010, p. 1) donne un aperçu des courants de pensée théoriques et conceptuels qui ont formé les fondements de la démocratie représentative développée au XVIIIe siècle. Elle en distingue cinq, à savoir la démocratie directe, le républicanisme, la Réformation, l'ancienne constitution et le droit naturel moderne. A l'exclusion de cette distinction, les mêmes éléments apportés par Forest (cf. supra) se retrouvent dans l'ouvrage de Akkerman. Ainsi, Akkerman (2010, p. 2) définit la notion de « démocratie » comme « le gouvernement par le peuple » et précise que la démocratie a été inventée par les Grecs, avec Athènes comme ville de référence. Une autre ressemblance avec l'exposé de Forest (cf. supra) est que Akkerman (2010, p. 49) mentionne également le terme « oligarchie » dans son ouvrage. Elle précise qu'une oligarchie est un gouvernement de quelques-uns et de riches, tandis qu'une démocratie est un gouvernement de la majorité et de pauvres. Cependant, Akkerman (2010, p. 49) clarifie que selon Aristote, le critère économique est plus important que le nombre de citoyens dans la distinction entre démocratie et oligarchie. Ainsi, la vraie différence entre les deux réside dans la différence entre richesse et pauvreté. Lorsque le peuple riche gouverne, quelle que soit l'ampleur de ce groupe, il est question d'une oligarchie. Lorsque le peuple pauvre règne, il est question d'une démocratie. Finalement, Akkerman (2010) précise aussi qu'une grande différence entre la démocratie antique et la démocratie moderne réside dans l'idée de représentation (p. 4), qui s'est développée sous l'influence de la Révolution américaine et de la Révolution française (p. 2). Une deuxième grande différence entre ces deux systèmes politiques abordée par Akkerman (2010, p. 9) est le principe d'égalité devant la loi, vu que dans la démocratie antique il y avait un tel degré d'inégalité que selon les critères modernes il n'était pas du tout question d'une démocratie. 55

\_

Toutes les traductions des fragments de l'ouvrage *Democratie: de Europese grondslagen van het moderne idee* sont les nôtres.

L'ouvrage De democratie voorbij. Waarom democratie niet leidt tot solidariteit, welvaart en vrijheid maar tot onvrede, verspilling en een tirannieke overheid<sup>56</sup> du journaliste Karel Beckman et de Frank Karsten, président des organisations libertaires Mises Instituut Nederland et Stichting MeerVrijheid, est un ouvrage critique à l'égard de la notion de « démocratie », tout comme celui de Guizot (cf. supra). D'après Beckman et Karsten (2011), la démocratie mènerait à la stagnation et serait un système inefficace et injuste (p. 13). La démocratie parlementaire occidentale se fissure, mais personne ne plaide pour l'abolition de ce système étant donné que chacun est d'avis que toutes les décisions doivent être prises de façon démocratique (Beckman et Karsten, 2011, p. 7). Beckman et Karsten (2011, p. 9) affirment que de ce cette manière, émettre des critiques sur le principe démocratique est plus ou moins tabou de nos jours. Il est acceptable d'avoir des critiques sur la manière dont est mise en pratique la démocratie ou sur certains dirigeants ou partis, mais des critiques sur la démocratie en tant que telle, comme idéal, est indécent. Beckman et Karsten (2011, p. 9) en concluent que la démocratie est devenue une religion. La foi démocratique est tellement répandue et entrée dans les mœurs que pour la plupart des gens, la démocratie équivaut à tout ce qui est bon et moral. Les auteurs de l'ouvrage De democratie voorbij (2011, p. 13) ont regroupé certains dogmes et doctrines considérés par chacun comme étant vrais et évidents. Ainsi, l'idée que dans une démocratie c'est le peuple qui règne (p. 17) serait un mythe et une illusion, tout comme la croyance que la démocratie est nécessaire pour pouvoir vivre ensemble de manière harmonieuse (p. 35) et l'idée que la démocratie équivaut à la liberté et à la tolérance (p. 41). Beckman et Karsten (2011, p. 57) mettent également fin au mythe selon lequel il n'existerait pas d'alternative au système démocratique outre que la dictature (p. 57), étant donné que selon les auteurs il y en a quand même une (p. 13). Cette alternative consisterait dans un système politique basé sur le droit d'autodétermination de l'individu et serait caractérisé par le principe de décentralisation, une administration locale et le principe de diversité (Beckman et Karsten, 2011, p. 13).<sup>57</sup>

-

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Beckman, K. et Karsten, F. (2011). De democratie voorbij. Waarom democratie niet leidt tot solidariteit, welvaart en vrijheid maar tot onvrede, verspilling en een tirannieke overheid. Soesterberg, Pays Bas: Uitgeverij Aspekt.

Toutes les traductions des fragments de l'ouvrage *De democratie voorbij. Waarom democratie niet leidt tot solidariteit, welvaart en vrijheid maar tot onvrede, verspilling en een tirannieke overheid* sont les nôtres.

### 5 CONCLUSION

L'objectif de cette étude était d'analyser la manière dont les termes « Etat », « révolution » et « démocratie » – qui font tous partie de la culture générale – sont abordés dans la société française d'une part et la société belge (néerlandophone) d'autre part. Pour atteindre cet objectif, l'ouvrage 50 mots clés de la culture générale contemporaine de Philippe Forest a été confronté avec d'autres ouvrages écrits en français. Ensuite, toutes ces données ont été confrontées avec des ouvrages écrits en néerlandais afin de faire ressortir analogies et différences entre ces deux cultures.

Quant à la comparaison entre les ouvrages écrits en français et les ouvrages écrits en néerlandais, il ressort de cette étude que les deux cultures se focalisent surtout sur leur propre société, à l'exclusion de quelques ouvrages qui traitent le terme de manière plus générale. En outre, tous les auteurs abordent les termes sous un autre angle, ce qui ne facilite pas la comparaison entre les ouvrages. Certains auteurs, pourtant, contredisent ou confortent ce que Forest a écrit dans son ouvrage. Cela confirme les propos de Forest, lorsque celui-ci affirme que son ouvrage ne constitue qu'un point de départ et que les termes ne peuvent pas être décrits en détail en seulement quelques pages. En effet, les étudiants qui préparent une épreuve de culture générale en vue de participer à un concours administratif doivent également consulter d'autres sources afin d'approfondir la matière et d'étudier le terme d'une manière plus nuancée.

Un deuxième constat qui ressort de l'analyse de cette étude est qu'il existe plus ou moins autant d'ouvrages écrits en néerlandais sur les termes en question que d'ouvrages écrits en français concernant les mêmes termes. Une grande différence, pourtant, réside dans les dates de publication de ces ouvrages. Tandis que les ouvrages en français datent tous d'il y a déjà très longtemps – à l'exception de l'ouvrage *Etat* de Renaud Denoix de Saint Marc qui date de 2004 –, les ouvrages en néerlandais sont plutôt récents, exception faite de l'ouvrage *Centrumvorming in België. De rol van Brussel tijdens de stichtingsfase van de Belgische staat (1830-1840)* de Els Witte qui date de 1986.

En troisième lieu, nous avons constaté que les ouvrages en néerlandais renferment aussi bien des ouvrages écrits par des auteurs originaires des Pays Bas que des ouvrages écrits par des auteurs belges (néerlandophones). Les ouvrages belges se focalisent plutôt sur la Belgique en particulier, tandis que les ouvrages écrits par des auteurs hollandais décrivent le terme de manière plus générale et ne l'appliquent pas nécessairement aux Pays Bas, comme en

témoigne par exemple l'ouvrage *Democratie: de Europese grondslagen van het moderne idee* de Tjitske Akkerman.

De manière plus générale, cette étude a fait ressortir qu'en Belgique, la notion de « culture (générale) » n'a pas la même signification qu'en France. En Belgique, on renvoie avec cette notion plutôt à la musique, aux arts, aux lettres, etc., tandis qu'en France la culture générale renvoie vraiment aux connaissances qu'un individu doit posséder pour comprendre la société et pour pouvoir fonctionner dans cette même société. De cette manière, la culture générale y a presque obtenu un statut officiel. S'il est vrai que la Flandre est une communauté culturelle combattive et vivante, elle n'accorde pas d'importance à la culture (générale) dans le recrutement de ses fonctionnaires ni dans les examens d'entrée de ses universités et grandes écoles, contrairement à la France qui y accorde une importance toute particulière.

# REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Akkerman, T. (2010). Democratie: de Europese grondslagen van het moderne idee. Apeldoorn, Pays Bas: Het Spinhuis.
- Bach, K et Camous, R. (2014). *Jeunes et culture générale : une approche pragmatique*. Consulté le 24/03/2015 sur http://www.maculturegenerale.fr/wp-content/uploads/Lesjeunes-et-la-culture-générale-en-2014.pdf
- Baillargeon, N. (2011). Liliane est au lycée. Est-il indispensable d'être cultivé? Paris, France: Flammarion.
- Beckman, K. et Karsten, F. (2011). De democratie voorbij. Waarom democratie niet leidt tot solidariteit, welvaart en vrijheid maar tot onvrede, verspilling en een tirannieke overheid. Soesterberg, Pays Bas: Uitgerij Aspekt.
- Chemin, A. (2012). *La culture générale, un outil de sélection rouillé*. Consulté le 29/03/2015 sur http://www.lemonde.fr/enseignement-superieur/article/2012/04/15/la-culture-generale-outil-de-selection-rouille 1684688 1473692.html
- Contre-révolution. (s.d.). Dans *Le Trésor de la Langue Française informatisé*. Consulté le 06/05/2015 sur http://atilf.atilf.fr
- Cultivé. (s.d.). Dans *Le Trésor de la Langue Française informatisé*. Consulté le 09/03/2015 sur http://atilf.atilf.fr
- Culture. (s.d.). Dans *Encyclopédie Larousse*. Consulté le 09/03/2015 sur http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/culture/39079
- Culture. (s.d.). Dans *Le Trésor de la Langue Française informatisé*. Consulté le 09/03/2015 sur http://atilf.atilf.fr
- De Maistre, J. (1852). Considérations sur la France : suivies de l'essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des lettres à un gentilhomme russe sur l'inquisition espagnole. Bruxelles, Belgique : Goemaere.
- Demonty, B. (2013). *Record de fonctionnaires en Belgique*. Consulté le 09/04/2015 sur http://www.lesoir.be/160948/article/actualite/belgique/2013-01-14/record-fonctionnaires-en-belgique
- Denoix de Saint Marc, R. (2004). L'Etat. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- De Redactie. (2014). *Cultuursector lanceert "Ik kies voor kunst"*. Consulté le 12/04/2015 sur http://deredactie.be/cm/vrtnieuws/cultuur%2Ben%2Bmedia/kunsten/1.1946961
- De Redactie. (2014). Les institutions culturelles fédérales doivent se serrer la ceinture.

  Consulté le 15/04/2015 sur http://deredactie.be/cm/vrtnieuws.francais/magazine/1.2127282
- Donders, F. et Roskams, N. (2014). *Hoera! Cultuur is niet rendabel*. Consulté le 12/04/2015 sur http://smartbe.be/media/uploads/2015/01/Hoera-cultuur-is-niet-rendabel.pdf

- Emploi Public. (2010). *Etat : une révision générale des contenus des concours*. Consulté le 29/03/2015 sur http://infos.emploipublic.fr/dossiers/devenir-fonctionnaire/lesconcours-de-la-fonction-publique-evoluent/etat-une-revision-generale-des-contenus-des-concours/apm-2094/
- Fabre, C. (2011). *Et Nicolas Sarkozy fit la fortune du roman de Mme de La Fayette*. Consulté le 29/03/2015 sur http://www.lemonde.fr/cinema/article/2011/03/29/et-nicolas-sarkozy-fit-la-fortune-du-roman-de-mme-de-la-fayette 1500132 3476.html
- Forest, P. (1991). 50 mots clés de la culture générale contemporaine. Alleur, Belgique : Marabout.
- Forest, P. (2012) *La Culture générale en danger? Le point de vue de Philippe Forest.* Consulté le 15/04/2015 sur http://www.telerama.fr/idees/la-culture-generale-endanger-le-point-de-vue-de-l-ecrivain-philippe-forest,82401.php
- Gaus, H. (2007). Alexandre Gendebien en de organisatie van de Belgische revolutie van 1830 (met een nawoord van Els Witte). Gand, Belgique : Academia Press.
- Gauvreau, C. (2011). Plaidoyer pour la culture générale. *Le Journal de l'Université de Québec à Montréal*, 38(6), 9. Consulté le 15/03/2015 sur http://www.journal.uqam.ca/archives/2011-2012/3806.pdf
- Geffray, E. et Giolito, C. (2011). *La culture générale aux concours administratifs*. Paris, France : Editions Sedes.
- Guizot, F. (1849). *De la démocratie en France*. Bruxelles, Belgique : Meline, Cans et Compagnie.
- Hellema, D. (2007). Problematische ambities van vredesopbouw. Naar een rehabilitatie van de staat. *Internationale Spectator*, *61*(12), 607-611.
- Legendre, R. (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation. Le défi éducatif.* Montréal, Québec : Guérin.
- Le Vif. (2012). *Y a-t-il trop de fonctionnaires*? Consulté le 09/04/2015 sur http://www.levif.be/actualite/belgique/y-a-t-il-trop-de-fonctionnaires/article-normal-161487.html
- Mast, T. (2012). Vlaamse regering trekt 94,5 miljoen uit voor cultuursubsidies. Consulté le 12/04/2015 sur http://www.hln.be/hln/nl/957/Binnenland/article/detail/1458414/2012/06/22/Vlaamse-regering-trekt-94-5-miljoen-euro-uit-voor-cultuursubsidies.dhtml
- Mazzola, C. (1992). Interview. Dans Picano, J. et Picano, J. (dir.), *Manuel de culture fondamentale : QCM et tests de BTS aux concours administratifs* (p. 148-152). Paris, France : Ellipses.
- Perrineau, P. (1975). Sur la notion de culture en anthropologie. *Revue Française de Science Politique*, 25(5), 946-968.
- Philippe Forest. (17.04.2015). Dans *Wikipédia*. Consulté le 15/04/2015 sur http://fr.wikipedia.org/wiki/Philippe Forest

- Rosanvallon, P. (1981). La crise de l'Etat-providence. Paris, France : Editions du Seuil.
- Selor. (s.d.). *La procédure de sélection*. Consulté le 09/04/2015 sur https://www.selor.be/fr/faq/procédure-de-sélection/
- Simard, D. (2002). Comment favoriser une approche culturelle de l'enseignement? *Vie pédagogique*, 124, 6. Consulté le 08/04/2015 sur http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs22596
- Souveraineté. (s.d.). Dans *Le Trésor de la Langue Française informatisé*. Consulté le 06/05/2015 sur http://atilf.atilf.fr
- Tocqueville, A. (1864). De la démocratie en Amérique. Paris, France : Michel Lévy frères.
- Tocqueville, A. (1866). L'Ancien Régime et la Révolution. Paris, France : Michel Lévy frères.
- UNESCO. (1982). *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*. Consulté le 02/04/2015 sur http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico\_fr.pdf/mexico\_fr. pdf
- UNESCO. (1982). *Définition de la culture par l'UNESCO*. Consulté le 02/04/2015 sur http://www.bak.admin.ch/themen/04117/index.html?lang=fr
- Witte, E. (1986). Centrumvorming in België. De rol van Brussel tijdens de stichtingsfase van de Belgische staat (1830-1840). *BMGN Low Countries Historical Review, 101*(4), 601-629.
- Witte, E. (2006). *De constructie van België: 1828-1847*. Louvain, Belgique: Uitgeverij Lannoo